

BAVELINCOURT
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE
BEHENCOURT
CARDONNETTE
COISY
CONTAY
FLESSELLES
FREHENCOURT
LA VICOIGNE
MIRVAUX
MOLLIENS AU BOIS
MONTIGNY SUR L'HALLUE
MONTONVILLERS
NAOURS
PIERREGOT
PONT-NOYELLE
QUERRIEU
RAINNEVILLE
RUBEMPRE
SAINT-GRATIEN
SAINT-VAST-EN-CHAUSSEE
TALMAS
VADENCOURT
VAUX EN AMIENOIS
VILLERS-BOCAGE
WARGNIES



SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 2
QUESTION 1 > Quels sont les risques naturels de Bocage-Hallue ?	p. 3
ZOOM SUR...L'ETUDE « BASSIN VERSANT » DE NAOURS et WAGNIES ET DE MONTONVILLERS	p. 23
QUESTION 2 > Quels sont les risques industriels, les pollutions et les nuisances de Bocage-Hallue ?	p. 16
ZOOM SUR... L'IMPORTANCE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS LA GESTION DES RISQUES NATURELS	p. 23
DES CLÉS POUR LE PROJET	p. 24
REGARDS D'ACTEURS	p. 25

> Les profils thématiques sont les 1ers documents livrés aux élus dans la cadre du diagnostic territorial. Ils ont pour vocation de partager largement, jusqu'aux conseils municipaux, les grandes caractéristiques de Bocage-Hallue . Ils préparent ainsi le travail de synthèse nécessaire pour finaliser le diagnostic.

Transversale aux différents thèmes, cette synthèse aboutira à la sélection des enjeux territoriaux supports du futur projet d'aménagement et de développement durables.

INTRODUCTION

Les documents d'urbanisme doivent permettre le développement des activités humaines tout en préservant les populations des risques naturels, technologiques et des nuisances. Les élus locaux sont ainsi les garants de la sécurité et du bien-être de leurs concitoyens.

En application de l'article L121-1 du Code de l'Urbanisme, les plans locaux d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

L'article R123-11 précise par ailleurs que les documents graphiques du règlement font, en outre, apparaître s'il y a lieu « *les secteurs où les nécessités du fonctionnement des services publics, de l'hygiène, de la protection contre les nuisances et de la préservation des ressources naturelles ou l'existence de risques naturels, tels qu'inondations, incendies de forêt, érosion, affaissements, éboulements, avalanches, ou de risques technologiques justifient que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, dépôts, affouillements, forages et exhaussements des sols.* »

1. Quels sont les risques naturels de Bocage-Hallue?

préambule >

Il existe de nombreux risques naturels sur Bocage Hallue, qu'ils soient liés aux inondations, aux mouvements de terrains et à l'érosion des sols.

constats et perspectives >

1. Les différents types d'inondations sur le territoire

Le **risque d'inondation** est à l'origine d'approximativement 80% du coût des dommages dus aux catastrophes naturelles en France et 60% du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles. Il concerne environ 280 000 kilomètres de cours d'eau répartis sur l'ensemble du territoire national.

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a établi une typologie des phénomènes naturels dans le cadre de leur suivi sur le territoire français. Cette typologie distingue cinq catégories d'inondations :

- **par une crue (débordement de cours d'eau) ;**
- **par ruissellement et coulée de boue ;**
- par lave torrentielle (torrent et talweg) ;
- **par remontées de nappes phréatiques ;**
- par submersion marine.

2. L'inondation par débordement de l'Ancre ou de la Somme

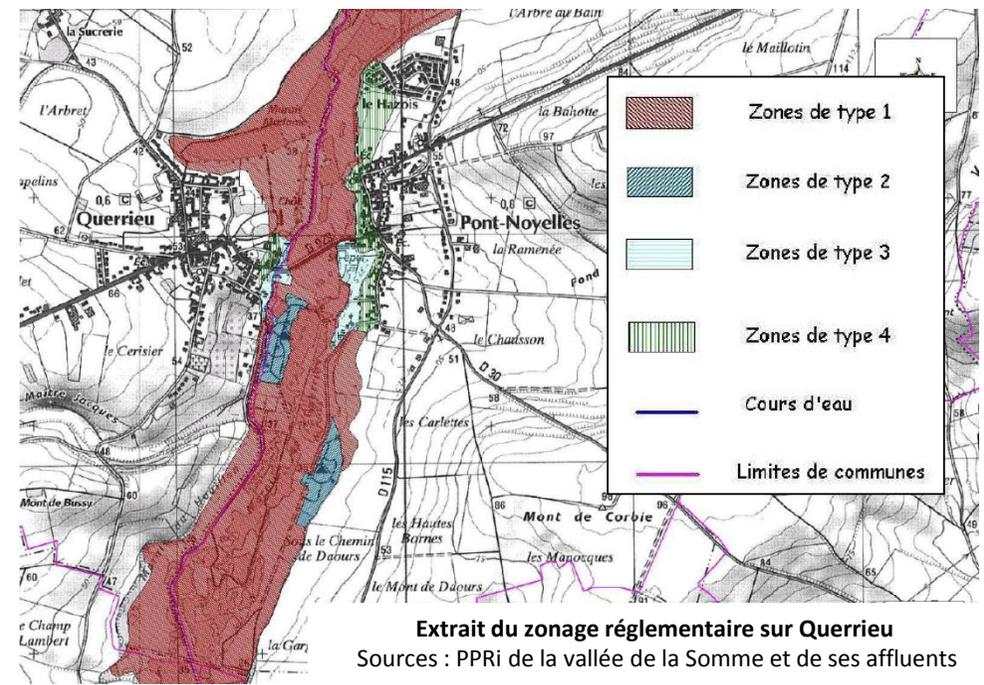
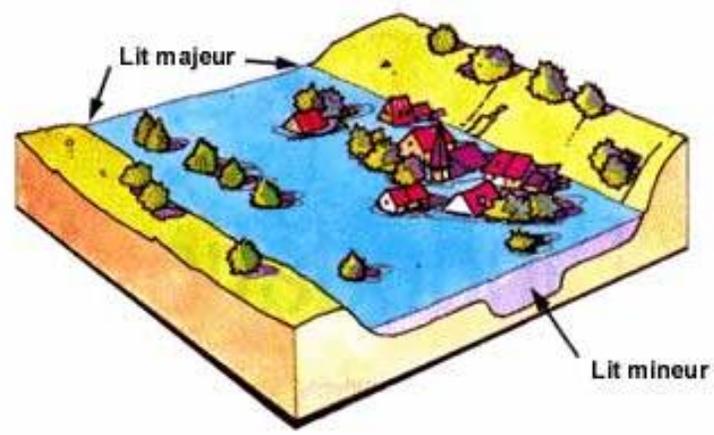
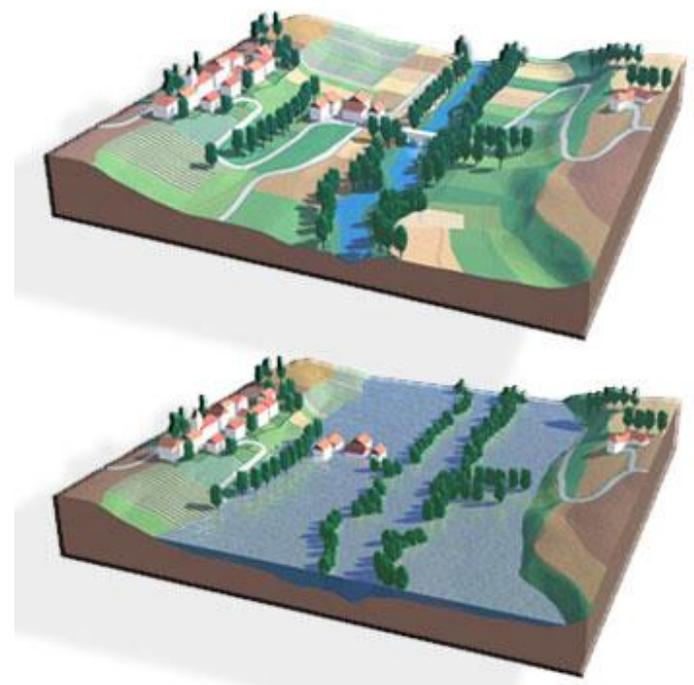
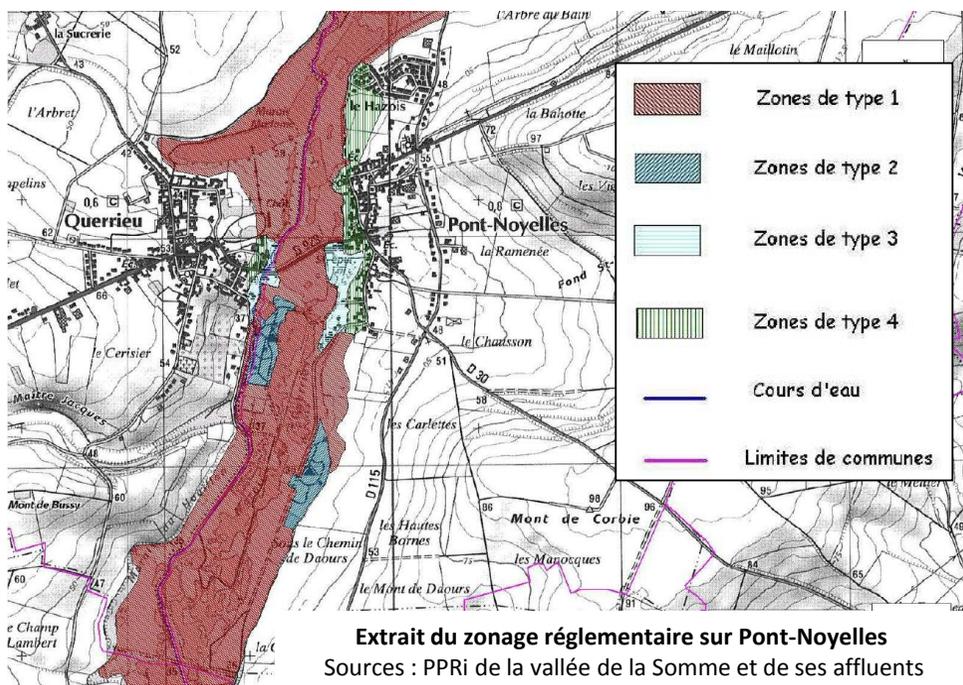
On appelle inondation, la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle résulte dans le cas des présents ruisseaux, de crues liées à des précipitations prolongées.

La crue correspond à l'**augmentation soudaine** et importante du débit du cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit naturel. Lorsqu'un cours d'eau est en crue, il sort de son lit habituel nommé **lit mineur** pour occuper en partie ou en totalité son **lit majeur** qui se trouve dans les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur.

Le Portail de Prévention des Risques majeurs **identifie 2 communes** soumises au risque d'inondation par débordement de cours d'eau : **Pont-Noyelles et Querrieu**.

Le Plan de Prévention des Risques inondations (**PPRi de la vallée de la Somme et de ses affluents concerne les deux mêmes communes** citées précédemment pour son volet inondation par débordement de cours d'eau. Le PPRi a été prescrit le 25/04/2001 et approuvé le 02/08/2012. **Le PLU doit respecter le règlement du PPRi et le zonage réglementaire.**

Les deux communes, Pont-Noyelles et Querrieu sont également concernées par l'Atlas de Zones Inondables de la Somme diffusé le 01/01/2003.



1. Quels sont les risques naturels de Bocage-Hallue?

constats et perspectives >

3. Les inondations par ruissellement et coulée de boue liées aux caractéristiques topographiques

Une **inondation par ruissellement pluvial** est provoquée par « les seules précipitations tombant sur l'agglomération, et (ou) sur des bassins périphériques naturels ou ruraux de faible taille, dont les ruissellements empruntent un réseau hydrographique naturel (ou artificiel) à débit non permanent, ou à débit permanent très faible, et sont ensuite évacués par le système d'assainissement de l'agglomération ou par la voirie. Il ne s'agit donc pas d'inondation due au débordement d'un cours d'eau permanent, traversant l'agglomération, et dans lequel se rejettent les réseaux pluviaux ».

Ce type d'inondation se manifeste en cas **d'épisode pluvieux intense**. Il arrive que les **bassins versants concernés** n'aient jamais subi d'inondations connues, même modérées, et qu'ils soient subitement affectés par une inondation exceptionnelle.

Cette situation accroît la vulnérabilité des habitants exposés, qui n'ont pas conscience de l'existence d'un risque.

De **nombreuses caractéristiques du bassin versant**, morphologiques, topographiques, géologiques, pédologiques, hydrauliques peuvent influencer le développement et **l'ampleur du ruissellement** :

sa superficie et la position des exutoires ;

- la pente : les vitesses d'écoulement seront d'autant plus élevées que les pentes moyennes sur le bassin versant seront fortes ;
- la nature, la dimension et la répartition des axes d'écoulement naturels (fossés, ...) et artificiels (réseau et ouvrages hydrauliques, configuration du réseau de voiries), courants et exceptionnels ;
- les points bas, les dépressions topographiques qui peuvent constituer des zones de stockage (mares, ...), ouvrages souterrains
- les lieux et mécanismes de débordement (influence des ouvrages et aménagements) ;
- le couvert végétal des bassins est un élément important en zones rurales et périurbaines : bois et forêts, prairies, terres labourées, ... Un sol peu végétalisé favorisera le ruissellement des eaux et conduira à des temps de réponse beaucoup plus courts qu'un couvert forestier ou herbeux dense ;
- l'imperméabilisation du sol : un sol goudronné produit immédiatement et en totalité le ruissellement de la pluie reçue ;
- la nature du sol et son état sont déterminants : les sols secs et les sols saturés notamment, mais aussi le phénomène de battance (le sol devient compact et absorbe moins rapidement l'eau), favorisent l'apparition du ruissellement.

Le **Portail de Prévention des Risques majeurs** identifie **3 communes soumises au risque** d'inondation par ruissellement et coulée de boue : **Pont-Noyelles, Querrieu et Talmas**.

Le Plan de Prévention des Risques inondations (**PPRI**) de la **vallée de la Somme et de ses affluents** dispose également d'un volet inondations par ruissellement et coulée de boue qui **s'applique sur les deux communes** concernée du territoire (Querrieu et Pont-Noyelles).

1. Quels sont les risques naturels de Bocage-Hallue?

constats et perspectives >

4. Les inondations par remontée de nappes phréatiques sur les secteurs « bas »

Des débordements peuvent se produire par remontée de nappes phréatiques. Lorsque **le sol est saturé d'eau**, il arrive que la **nappe affleure** et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

On appelle zone « **sensible aux remontées de nappes** » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du **battement de la nappe superficielle**, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, où une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Le **Portail de Prévention des Risques majeurs** identifie deux communes soumises au risque d'inondation par remontée de nappes :

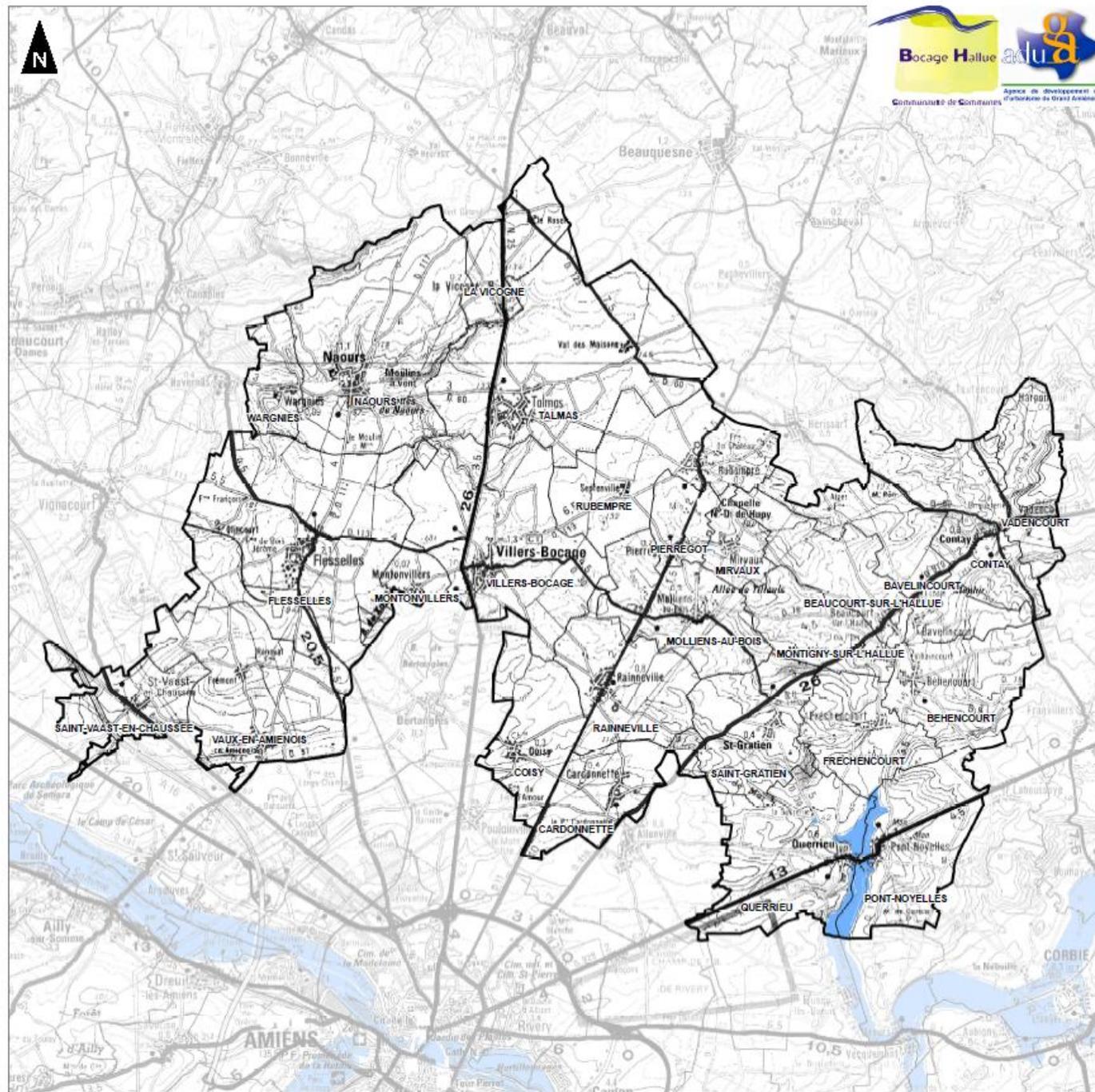
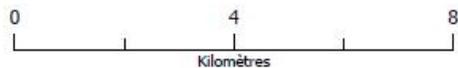
- Pont-Noyelles ;
- Querrieu.

La carte ci-après montre une **sensibilité qui va de forte à nappe sub-affleurante** face au risque d'inondations par remontées de nappes phréatique notamment **sur les zones en fonds de vallée** (Hallue, Nièvre et leurs affluents) et les zones topographiquement peu élevées.

Le Plan de Prévention des Risques inondations (**PPRi**) **de la vallée de la Somme et de ses affluents** dispose également d'un volet **inondations par remontées de nappes naturelles** qui **s'applique sur les deux communes** concernées du territoire (Querrieu et Pont-Noyelles).

Risques d'inondations : zones inondables

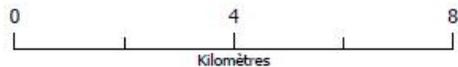
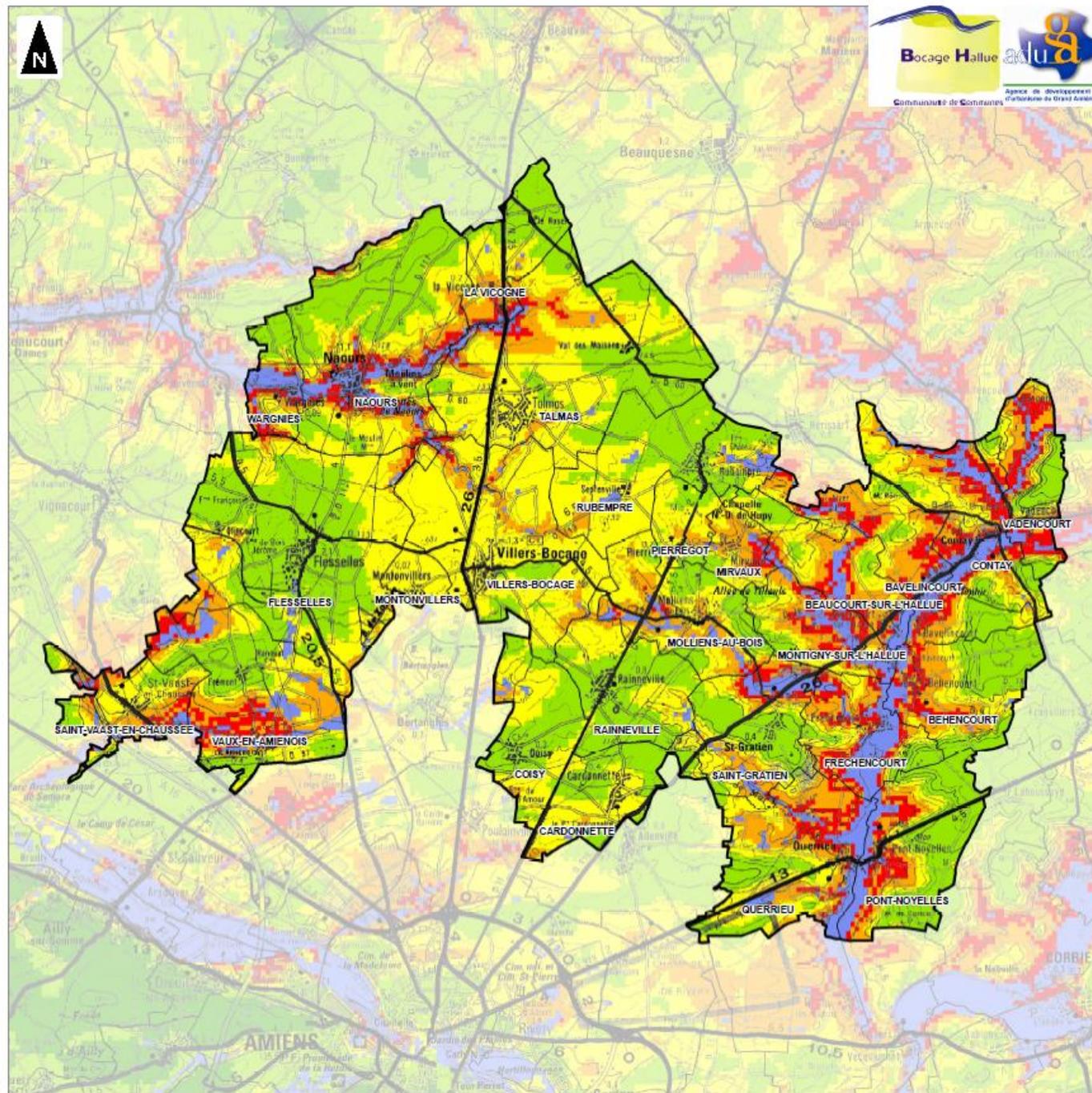
-  Zones inondables
-  Communauté de Communes Bocage-Hallue
-  Limites communales



Risques d'inondations : remontées de nappes

Sensibilité aux remontées de nappes :

-  Nappe sub-affleurante
-  Sensibilité très forte
-  Sensibilité forte
-  Sensibilité moyenne
-  Sensibilité faible
-  Sensibilité très faible
-  Communauté de Communes Bocage-Hallue
-  Limites communales



1. Quels sont les risques naturels de Bocage-Hallue?

constats et perspectives >

5. Les arrêtés et reconnaissance de catastrophes naturelles

Le territoire de Bocage Hallue a fait l'objet des arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle suivants :

Date arrêté / Date JO	Type	Communes
27/05/1994 10/06/1994	Inondations et coulées de boue	Talmas
28/10/1994 20/11/1994	Inondations et coulées de boue	Naours
29/12/1999 30/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Bavelincourt Beaucourt-sur-l'Hallue Béhencourt Cardonnette Coisy Contay Flesselles Fréchencourt Mirvaux Moliens-au-Bois Montigny-sur-l'Hallue Montonvillers Naours Pierregot Pont-Noyelles Querrieu Rainneville Rubempré Saint-Gratien Saint-Vaast-en-Chaussée Talmas Vadencourt Vaux-en-Amiénois Vicogne Villers-Bocage Wargnies
09/10/2001 27/10/2001	Inondations par remontées de nappe phréatique	Wargnies Contay Naours Naours Querrieu Querrieu Fréchencourt Beaucourt-sur-l'Hallue Montigny-sur-l'Hallue Pont-Noyelles
09/10/2001 27/10/2001	Inondations et coulées de boue	Naours Querrieu
02/03/2006 11/03/2006	Inondations et coulées de boue	Rainneville Talmas
20/02/2008 22/02/2008	Inondations et coulées de boue	Talmas
07/10/2008 10/10/2008	Inondations et coulées de boue	Fréchencourt Pont-Noyelles
25/06/2009 01/07/2009	Inondations et coulées de boue	Talmas
25/11/2013 27/11/2013	Inondations et coulées de boue	Querrieu

Il est à noter que lors de la tempête de 1999 en France, les 36 000 communes françaises ont bénéficié d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Les communes présentant le plus d'arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle sont Talmas (5), Querrieu et Naours (4) et Ponts-Noyelles (3).

1. Quels sont les risques naturels de Bocage-Hallue?

constats et perspectives >

6. Une érosion des sols importante sur Bocage Hallue

L'**érosion** est un **phénomène naturel**, dû au vent, à la glace et particulièrement à l'**eau**. Elle peut faciliter ou provoquer des dégâts aux installations ou à la qualité de l'eau. A plus long terme, l'érosion a pour conséquence une **perte durable** de la **fertilité** et un déclin de la biodiversité des sols. Le **phénomène des coulées boueuses** a tendance à s'amplifier à cause de l'érosion.

L'**intensité** et la **fréquence** des coulées de boues dépend de l'occupation (pratiques agricoles, artificialisation) et de la nature des sols, du relief et des précipitations. Les dommages dépendent notamment de l'**urbanisation des zones exposées**.

Le grand principe de la lutte à l'érosion des sols consiste à empêcher l'eau de devenir érosive. Trois approches sont possibles pour limiter le phénomène érosif. Mais le meilleur est et restera toujours la végétation. Il faut la préserver au maximum.

Les trois moyens de **lutter contre l'érosion** :

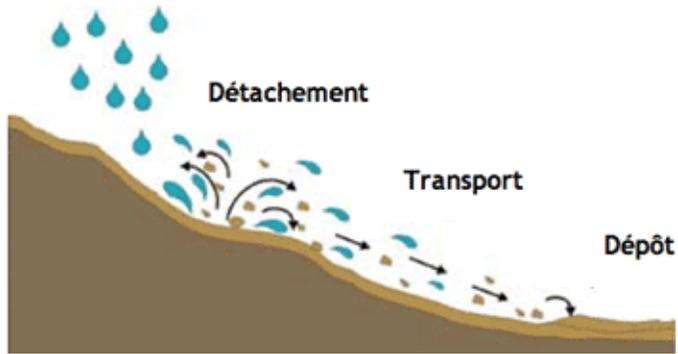
- **Préserver la végétation** (prairies, linéaire de haies...);
- Empêcher l'eau d'atteindre sa **vitesse d'érosion** ;
- **Couvrir** rapidement les **sols mis à nu**.

Le Pas-de-Calais et la Picardie font fortement soumis à cet aléa par la nature limoneuse des sols.

La carte page suivante est le fruit d'une modélisation croisant la pente et l'occupation du sol. Elle ne prend donc pas en compte le type de sol, critère majeur pour définir précisément un aléa érosion.

La nature limoneuse des sols ainsi que la topographie marquée par les vallées amènent un aléa érosion fortement présent sur le territoire de Bocage Hallue, notamment sur sa moitié est.

Graphique ou carte



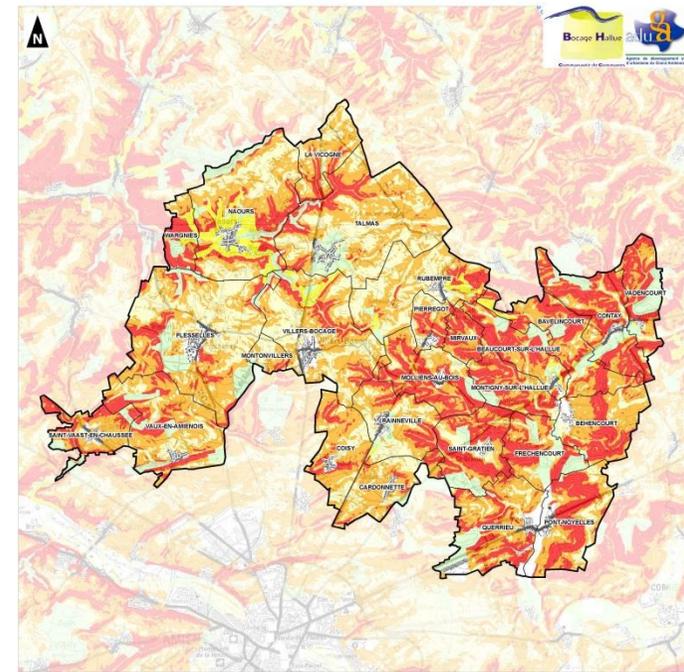
Les trois phases de l'érosion des sols

Érosion

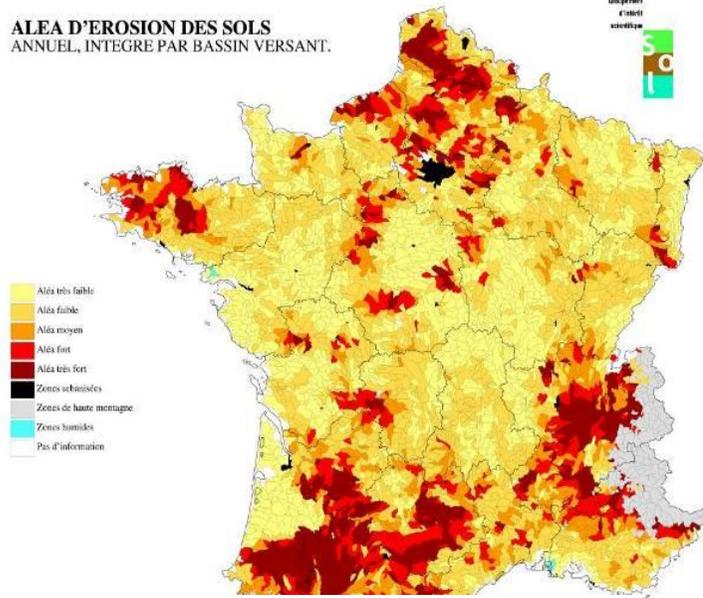
- Communauté de Communes Bocage-Hallue
 - Limites communales
 - Faible
 - Faible à moyen *
 - Moyen
 - Fort *
 - Très fort *
- * Variable en fonction de la texture du sol et des pratiques culturales



1:90 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Mise à jour : AVRIL 2013
Source des données : IGN, INRA, IGN, 2013
Service de données : IGN - IGN, 2013, IGN, 2013



ALEA D'ÉROSION DES SOLS
ANNUEL, INTÈGRE PAR BASSIN VERSANT.

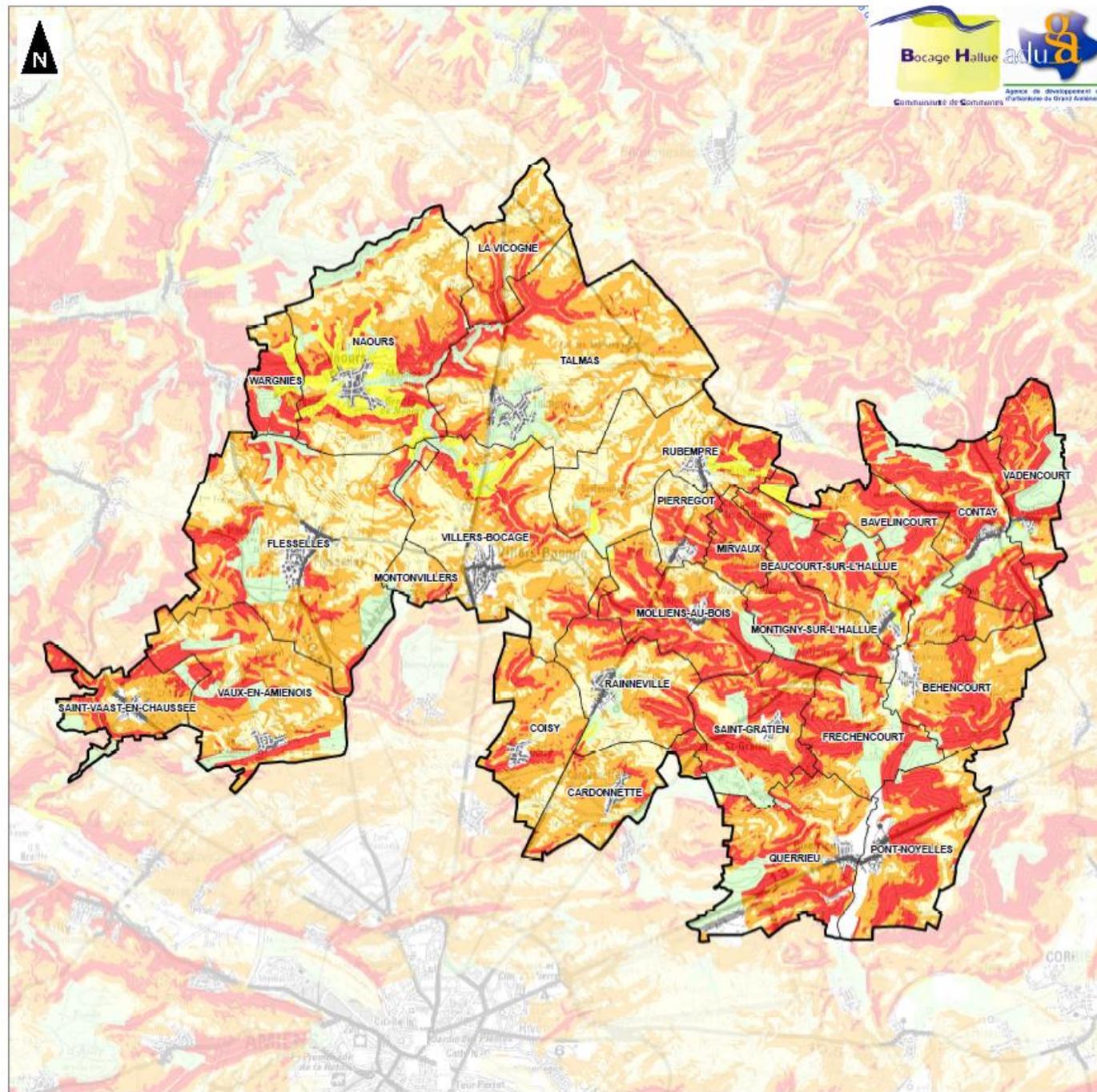
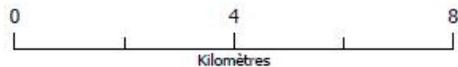


L'aléa d'érosion des sols en France par bassin versant

Sources : INRA

Érosion

-  Communauté de Communes Bocage-Hallue
 -  Limites communales
 -  Faible
 -  Faible à moyen *
 -  Moyen
 -  Fort *
 -  Très fort *
- * Variable en fonction de la texture du sol et des pratiques culturales



1. Quels sont les risques naturels de Bocage-Hallue?

constats et perspectives >

7. Les différents types de mouvements de terrain

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séismes...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Il est fonction de la **nature** et de la **disposition** des **couches géologiques**.

Il peut se traduire sur le territoire par :

- Un affaissement plus ou moins brutal de **cavités souterraines** ou artificielles (mines, carrières, muches, cagnas...);
- Des phénomènes de **gonflements-retraits des argiles** liés aux changements d'humidité des sols ;
- Des glissements de terrains par **rupture d'un versant instable**.

D'après le portail de la **Prévention des Risques Majeurs du Ministère de l'écologie**, **aucune commune** n'est concernée par le risque « Mouvement de terrain ».

Aucun Plan de Prévention des Risques naturels « Mouvements de terrains » n'a été prescrit sur le territoire.

Les **arrêtés préfectoraux de déclaration de catastrophes naturelles** « mouvements de terrains » sont en lien avec les inondations, vu précédemment.

Selon le **BRGM**, **aucune commune** n'a subi de mouvements de terrains.

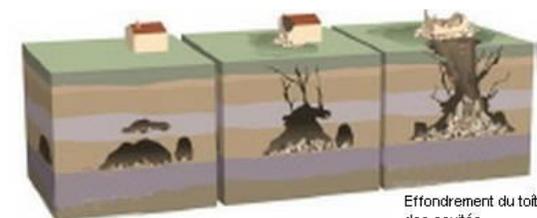
1. Quels sont les risques naturels de Bocage-Hallue?

constats et perspectives >

8. Les cavités souterraines de Bocage-Hallue

D'après le BRGM, **43 cavités souterraines sont recensées** sur le territoire de Bocage Hallue et concernent les 26 communes. Parmi ces cavités souterraines, 37 concernent des ouvrages civils, 2 des carrières abandonnées, 1 est une cave et 3 sont indéterminées.

Par ailleurs, **18 communes sont concernées** par des **cavités souterraines** non minières **non localisées** (BAVELINCOURT, BEHENCOURT, COISY, CONTAY, FLESSELLES, MIRVAUX, MOLLIENS-AU-BOIS, NAOURS, PIERREGOT, PONT-NOYELLES, RAINNEVILLE, RUBEMPRE, SAINT-GRATIEN, TALMAS, VAUX-EN-AMIENOIS, LA VICOIGNE, VILLERS-BOCAGE, WARGNIES).



Cavités souterraines naturelles ou artificielles

Effondrement du toit des cavités

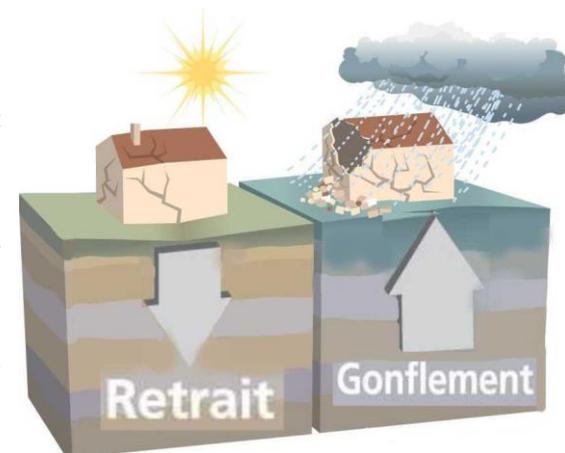
10. Des phénomènes de gonflement/retrait des argiles limités

Sous l'effet de certaines conditions météorologiques (précipitations insuffisantes, températures et ensoleillement supérieurs à la normale), **les horizons superficiels du sous-sol peuvent se dessécher plus ou moins profondément.**

Sur les **formations argileuses**, cette dessiccation se traduit par un phénomène de retrait, avec un **réseau de fissures parfois très profondes**. L'argile perd son eau et se rétracte, ce phénomène peut être accentué par la présence d'arbres à proximité. Lorsque ce phénomène se développe sous le niveau de fondations, la perte de volume du sol support génère des tassements différentiels pouvant entraîner des fissurations au niveau du bâti.

Aucun arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle n'a été édicté sur le territoire de Bocage-Hallue.

Globalement, suivant la carte de retrait-gonflement des argiles réalisée par le BRGM, **le territoire est faiblement à moyennement soumis à ce risque.**



Risques de mouvements de terrains : retrait-gonflement des argiles et cavités souterraines

● Cavités souterraines

Aléas gonflement/retrait des argiles :

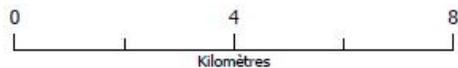
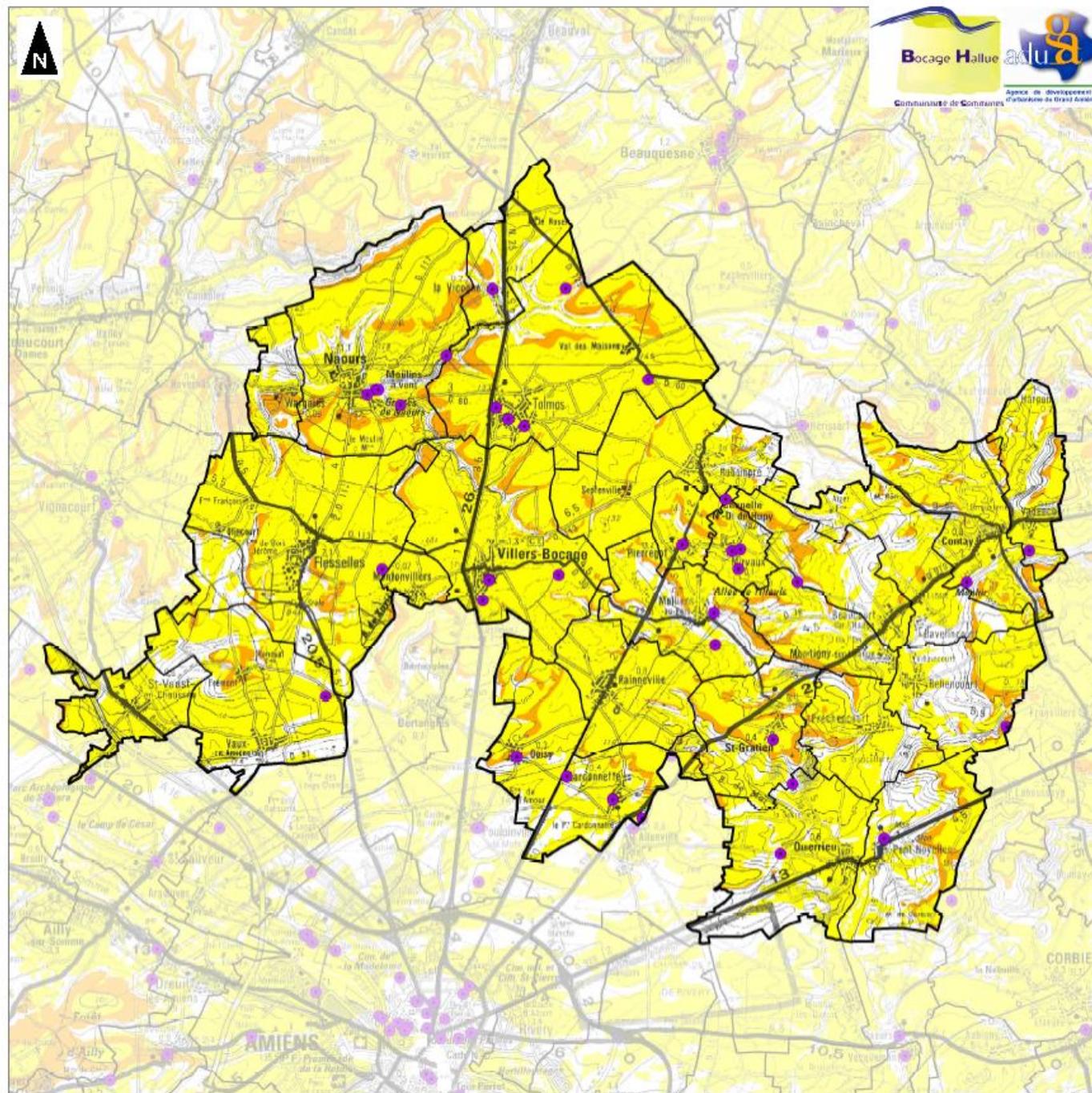
■ Faible

■ Moyen

■ Fort

▭ Communauté de Communes Bocage-Hallue

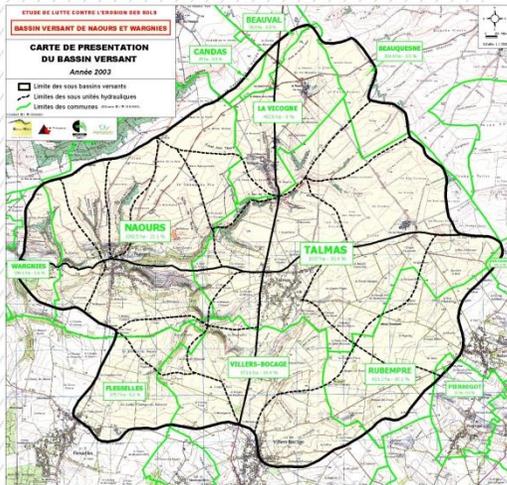
▭ Limites communales



Groupe **audicé** 1:90 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2013
Source de fond de carte : IGN, scan1.00
Sources de données : IGN - AIRELE, 2013

ZOOM SUR... L'ETUDE « BASSIN VERSANT » DE NAOURS ET WAGNIES ET DE MONTONVILLERS



- > Le territoire intercommunal se compose de plusieurs bassins versants dont certains sont relativement enclins à des risques de ruissellement. C'est pourquoi les élus ont décidé de mener des études spécifiques sur ces bassins. Ces études sont menées en 3 grandes phases :

Une analyse de l'ensemble des caractéristiques du bassin versant

- > Pédologie
- > Hydrologie
- > Pentés
- > Occupation du sol
- > Pratiques culturales

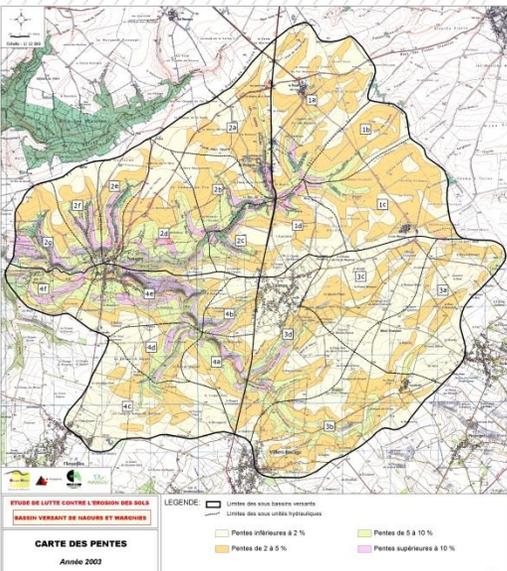
Les propositions agro-environnementales

- > Structuration des sols
- > Report du labour le plus tard possible
- > Équipements limitant le tassement
- > Réorganisation parcellaire

Les propositions hydrauliques

- > Création d'ouvrages de collecte (fossés, bassins)
- > Création d'ouvrages d'infiltration (mares, bandes boisées, talus, fascines)

Les propositions concernent l'ensemble des communes des deux bassins versants aujourd'hui étudiés (Wagnies, Naours, Talmas, La Vicogne, Villers-Bocage, Flesselles, Rubempré et Montonvillers). Elles pourront être reprises dans le PLUi afin de leur donner une dimension réglementaire,



2. Quels sont les risques industriels, les pollutions et nuisances de Bocage-Hallue ?

préambule >
constats et perspectives >

Les risques industriels, pollutions et nuisances se traduisent de manière différente sur le territoire de Bocage Hallue : engins de guerre, ICPE, transports de matières dangereuses, pollutions des sols etc.

1. Des risques liés à l'histoire de la Somme : les engins de guerre

Il s'agit d'un risque uniquement **engendré par l'activité de l'homme en période de conflit**. Il émane de la présence potentielle dans le **sol et le sous-sol** « d'engins de guerre et de munitions ». Les conséquences peuvent être l'explosion d'engins et de munitions abandonnés, la dispersion dans l'air de gaz toxiques, voire mortels. Un « engin de guerre » est une arme utilisée par l'armée en période de conflit. Il s'agit, la plupart du temps, **d'engins explosifs** qui peuvent prendre différentes formes telles que **bombes, grenades, obus, détonateurs ou mines**.

La découverte d'« engins de guerre » peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation.

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques peuvent être :

- L'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ;
- L'intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;
- La dispersion dans l'air de gaz toxiques. Les armes chimiques, utilisées pendant la guerre, renferment des agents toxiques mortels ; si leur enveloppe se rompt, des gaz toxiques sont susceptibles de contaminer l'air.

Le risque « engins de guerre » concerne l'ensemble de la région Picardie et donc l'ensemble des communes de Bocage-Hallue. Ce risque n'est pas localisé précisément.

2. Les installations classées pour la protection de l'environnement

Afin de limiter l'occurrence et les conséquences des risques industriels , l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation. La loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) distingue :

- les installations, assez dangereuses, soumises à déclaration ;
- les installations, plus dangereuses, soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers ;
- les plus dangereuses, dites « installations Seveso » sont assujetties à une réglementation spécifique (loi de juillet 1987).

Cette classification s'opère pour chaque établissement en fonction de différents critères : activités, procédés de fabrication, nature et quantité des produits élaborés, stockés...

2. Quels sont les risques industriels, les pollutions et nuisances de Bocage-Hallue ?

constats et perspectives >

2. Les installations classées pour la protection de l'environnement

Afin de maîtriser au mieux les enjeux humains, économiques et environnementaux liés à ces I.C.P.E, l'Etat a créé une inspection des installations classées et s'implique fortement pour le respect de la réglementation en vigueur.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Régime Seveso
MONSIEUR SEVERIN LEBORGNE	80260	FRECHENCOURT	Autorisation	Régime inconnu
TOULEMONDE GERARD	80260	NAOURS	Autorisation	Non-Seveso
DUCHENNE Stéphane	80260	ST GRATIEN	Enregistrement	Régime inconnu
EARL LES POULAILLERS	80260	ST GRATIEN	Autorisation	Régime inconnu
EARL THERON Xavier	80310	ST VAAST EN CHAUSSEE	Enregistrement	Régime inconnu
GAEC DEBUYSSCHER Christian France	80260	TALMAS	Enregistrement	Régime inconnu
DOMAINE PICARD (LE)	80260	VILLERS BOCAGE	Enregistrement	Régime inconnu
LE DOMAINE PICARD	80260	VILLERS BOCAGE	Autorisation	Non-Seveso

Les installations classées sur le territoire sont majoritairement agricoles. Aucune installation classée SEVESO n'est présente sur le territoire. La présence de l'Espace Industriel Nord à proximité ne crée pas de risques industriels pour Bocage-Hallue. Elle n'apporte pas non plus de nuisances (olfactives, sonores) supplémentaires d'après les données officiellement portées à la connaissance des élus par le Préfet.

2. Quels sont les risques industriels, les pollutions et nuisances de Bocage-Hallue ?

constats et perspectives >

3. Les risques liés au transport de matières dangereuses

Le **risque de transport de marchandises dangereuses**, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces **marchandises** par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Le transport de matières dangereuses concerne principalement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (environ 1/3 du trafic); la voie d'eau et la voie aérienne participent à moins de 5% du trafic.

D'après le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**, **aucune commune** n'est concernée par le risque lié au transport de marchandises dangereuses. **Néanmoins, la route nationale 25 est identifiée comme axe de transport de matières dangereuses.**

Le **Portail de Prévention des Risques Majeurs** du Ministère de l'environnement n'identifie quant à lui **aucune** commune soumise au risque de transports de matières dangereuses.

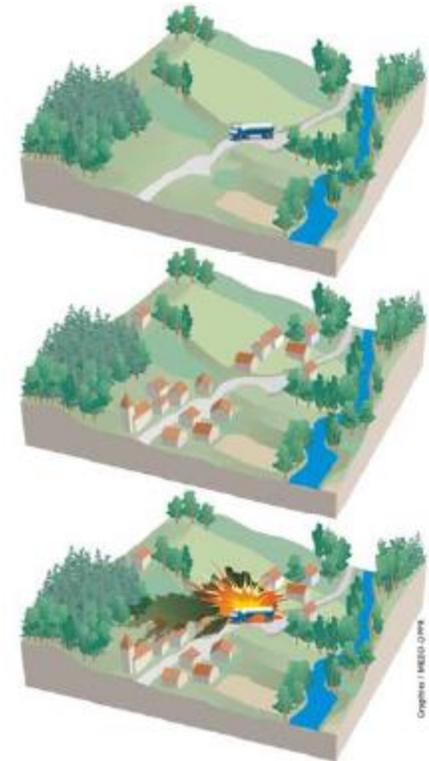
4. La pollution des sols sur Bocage Hallue

La base de données **BASOL** du Ministère de l'écologie, ne recense **aucun site ou sols pollués ou potentiellement pollués** appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sur le territoire intercommunal.

Par ailleurs, la base de données **BASIAS** inventorie **43 sites industriels ou activités de service**, anciens ou en activité, méritant une attention particulière car pouvant être pollués au sein du périmètre d'étude.

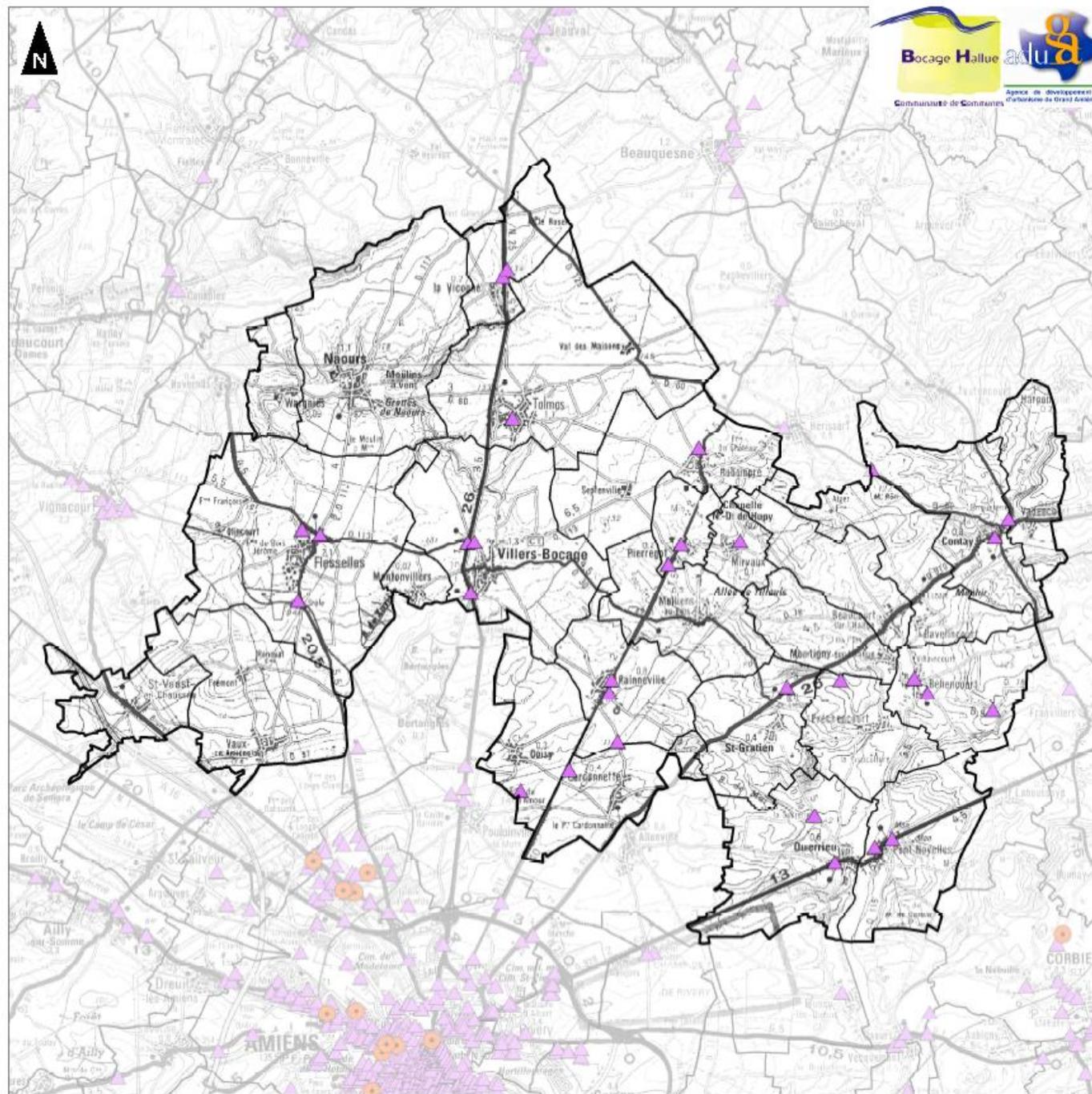
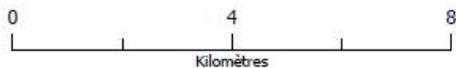
Ces sites sont situés sur les 19 communes suivantes : Flesselles ; Beaucourt-sur-l'Hallue ; Naours ; Villers-Bocage ; Talmas ; Pont-Noyelles ; La Vicogne ; Rubempre ; Behencourt ; Pierregot ; Wargnies ; Contay ; Querrieu ; Mirvaux ; Rainneville ; Fréchencourt ; Saint-Gratien ; Coisy ; Cardonette.

Parmi **ces 43 sites BASIAS**, 26 % concernent des **coopératives agricoles**, 16 % des **transports par conduites** (oléoduc, chimiodc, gazoduc), 14 % des **stations services** et 14 % des **garages**.



Pollutions des sols : Sites BASIAS et BASOL

-  Inventaire historique de sites industriels et activités de service
-  Base de données Basol sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués
-  Communauté de Communes Bocage-Hallue
-  Limites communales



2. Quels sont les risques industriels, les pollutions et nuisances de Bocage-Hallue ?

constats et perspectives >

5. Des nuisances sonores essentiellement dues aux infrastructures routières

L'arrêté du 29 novembre 1999, pris en application de l'arrêté du 30 mai 1996, définit les tronçons d'infrastructures concernés par la réglementation au bruit. Les tableaux présentés ci-après donnent le classement dans une des 5 catégories et les largeurs des secteurs affectés par le bruit ainsi que le type de tissu urbain.

Dans les communes concernées, les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un **isolement acoustique minimum** contre les bruits extérieurs. Les **secteurs affectés par le bruit** doivent être reportés dans les documents graphiques du plan local d'urbanisme.

Ainsi, le **classement sonore des infrastructures** impose une **bande de recul** à partir de la voirie de 30 à 300 mètres (selon la catégorie de classement). Toute construction y est soumise à des règles d'isolation acoustique minimales (notamment pour les bâtiments d'habitation, établissements de santé et hôtels).

Cette réglementation est **retranscrite dans les documents d'urbanismes communaux** :

- Catégorie 1 : maximum 300 mètres de secteur affecté ;
- Catégorie 2 : 250 mètres ;
- Catégorie 3 : 100 mètres ;
- Catégorie 4 : 30 mètres ;
- Catégorie 5 : 10 mètres.

2. Quels sont les risques industriels, les pollutions et nuisances de Bocage-Hallue ?

constats et perspectives >

5. Des nuisances sonores essentiellement dues aux infrastructures routières

Les communes du territoire concernées par ce classement sont les suivantes :

Nom de la voie	Communes	PR début	PR fin	Catégorie	Largeur	Type de tissu
A16	Saint-Vaast-en-Chaussée	Amiens	Abbeville	1	300 m	Ouvert
RN 25	Villers-Bocage Talmas La Vivogne	10+0	40+1009	3	100 m	Ouvert
RD 929	Querrieu Pont-Noyelles	1+604	10+148	3	100 m	Ouvert
RD 929	Pont-Noyelles	10+148	10+146	4	30 m	Ouvert
RD 929	Pont-Noyelles	10+246	12+746	3	100 m	Ouvert

Les **infrastructures routières nouvelles** doivent respecter des **niveaux maximaux en façade des bâtiments**. Ces niveaux sonores sont repris dans le tableau suivant :

Usage et nature	Laeq (6h-22h)	Laeq (22h-6h)
Logements en ambiance sonore modérée	60 dB(A)	55 dB(A)
Autres logements	65 dB(A)	60 dB(A)
Etablissements enseignement	60 dB(A)	
Etablissements soins, santé, action sociale	60 dB(A)	55 dB(A)
Bureaux en ambiance sonore modérée	65 dB(A)	

L'arrêté du 29 novembre 1999 n'identifie aucune commune n'est concernée par le bruit lié à une infrastructure ferroviaire.

2. Quels sont les risques industriels, les pollutions et nuisances de Bocage-Hallue ?

constats et perspectives >

6. Une qualité de l'air globalement correcte

Le réseau de la qualité de l'air ATMO Picardie a pour principales missions de mesurer la pollution atmosphérique autour des agglomérations de la région Picardie, et d'agir en vue de l'amélioration de la qualité de l'air dans ces secteurs.

Dans le domaine de l'urbanisme, l'obligation principale générale pour tous les documents d'urbanisme est de maîtriser les besoins de déplacement et de prévenir les pollutions et nuisances (article L 121.1 du Code de l'Urbanisme).

Il n'existe pas de station de mesure de qualité de l'air sur la CC Bocage Hallue. Les stations les plus proches sont situées à Amiens et renseignent une typologie d'agglomération différente. Les mesures de ces stations ne sont donc pas tout à fait comparables à la qualité de l'air présente sur le territoire intercommunal.

ZOOM SUR... L'IMPORTANCE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS LA GESTION DES RISQUES NATURELS

Pourquoi les évolutions des pratiques agricoles ont entraîné une vulnérabilité aux risques plus importante ?

- > Les pratiques agricoles modernes ont largement contribué à la baisse des surfaces de prairies et à la suppression des haies, des bandes enherbées et des boisements.
- > Les sols de plus en plus « nus » jouent moins leur rôle de régulateur des phénomènes climatiques
- > Nos territoires sont plus sujets aux aléas climatiques qu'autrefois (inondations, ruissellements, coulées de boues, etc.)

Quels sont les aménagements qu'il convient de préserver ou de recréer qui permettraient une meilleure gestion du risques ?

- > Les haies, les bandes enherbées, les chemins, les noues
- > Les fascines, les fossés, les fossés à redents, les zones de rétention, les mares tampons
- > Les prairies

Quels sont les moyens d'action permettant d'y contribuer ?

- > Le PLUi est un outil de maîtrise foncière et de protection des aménagements présents. Il permet de protéger l'existant et de prévoir les interventions afin de créer de nouveaux éléments.
- > La concertation et la co-production avec le monde agricole permet de travailler avec ces acteurs majeurs de l'aménagement des territoires et du paysage.

DES CLÉS POUR LE PROJET

Éléments de réflexion pour construire le diagnostic et le PADD

Les problématiques à considérer

> **Les risques naturels** : L'intercommunalité est principalement concernée par des risques naturels ayant trait à l'eau superficielle. Les communes de Pont-Noyelles et de Querrieu sont couvertes par un PPRI qu'il conviendra de respecter. Le risque d'inondation par débordement peut potentiellement concerner l'ensemble de la vallée de l'Hallue. Le territoire est fortement concerné par l'érosion des sols et les risques d'inondations par ruissellement. De nombreuses cavités souterraines sont enfin présentes sur Bocage-Hallue, dont certaines ne sont pas précisément localisées.

> **Les risques technologiques** : Ce type de risque est globalement limité sur le territoire intercommunal. Il n'existe pas d'installation présentant un risque industriel majeur. De nombreuses anciennes activités de services potentielles sources de pollution des sols sont en revanche présentes. Des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, majoritairement agricoles, sont présentes sur Bocage-Hallue. Enfin, il convient de ne pas ignorer le risque lié à la présence d'engins de guerre.

> **Les nuisances** : Aucune nuisance olfactive n'a été particulièrement recensée sur le territoire. Des nuisances sonores sont présentes à proximité des axes majeurs qu'il conviendra de prendre en compte. La présence à proximité de l'Espace Industriel Nord n'est pas de nature à engendrer davantage de nuisances pour le territoire de Bocage-Hallue.

Les questions soulevées

>> Comment le PLUi peut-il diminuer le risque inondation, ruissellement et érosion ?

>> Comment le PLUi peut-il prévenir le risque lié aux cavités souterraines ?

>> Quel sera le devenir des sites d'anciennes activités de services potentiellement pollués dans le PLUi ?

>> De quelle manière les nuisances sonores seront-elles intégrées au projet ?

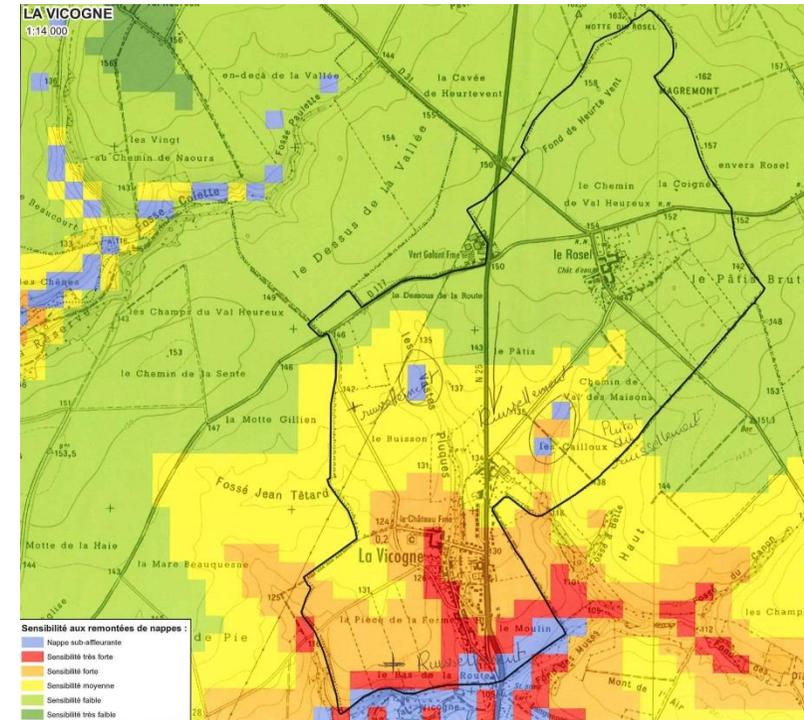
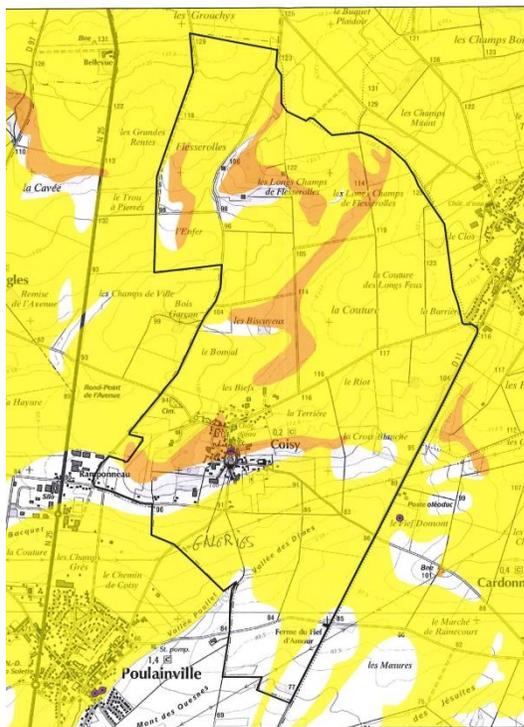
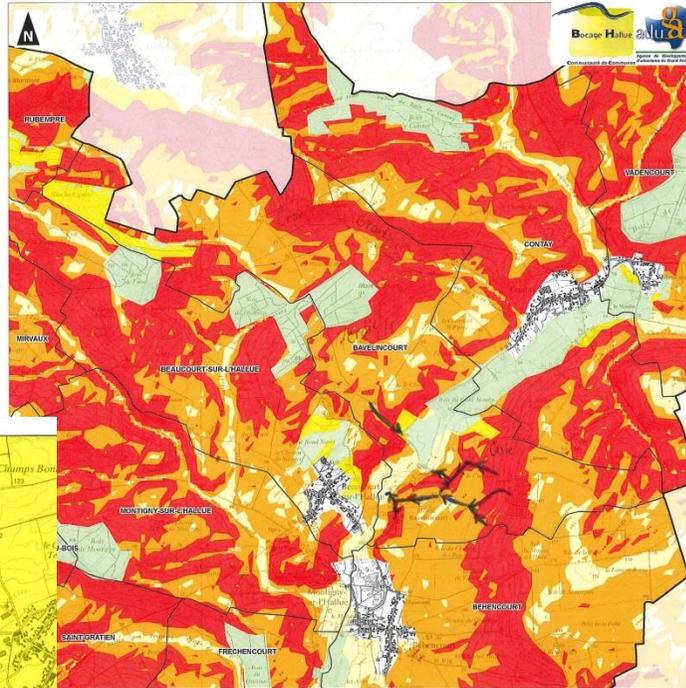
REGARD D'ACTEURS

Les données officielles de connaissance des risques correspondent-elles à l'image que vous en avez ?

Communauté de communes Bocage-Hallue
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Érosion - COMMUNE DE BAVELINCOURT -

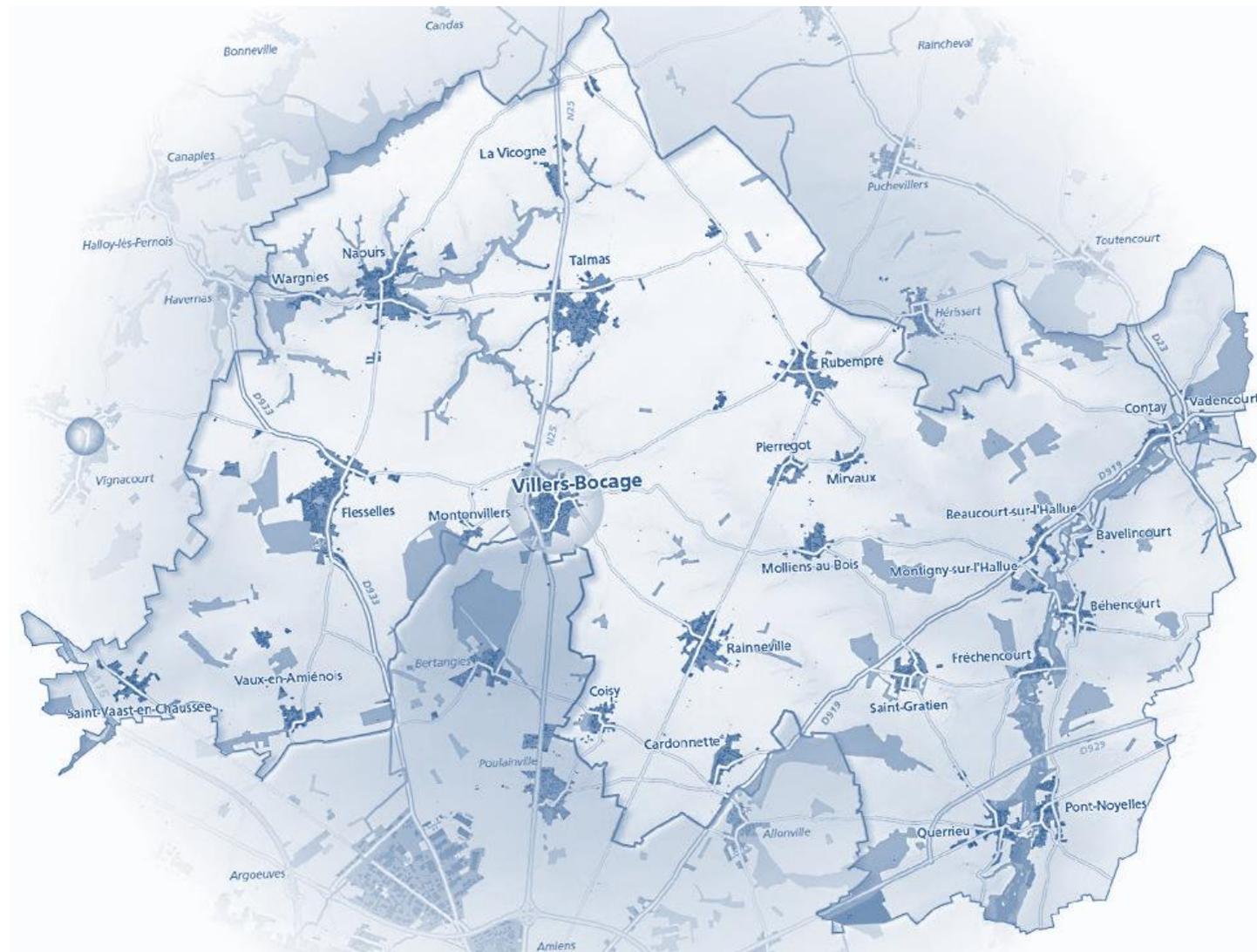
-  Communauté de Communes Bocage-Hallue
 -  Limites communales
 -  Faible
 -  Faible à moyen *
 -  Moyen
 -  Fort *
 -  Très fort *
- * Variable en fonction de la texture du sol et des pratiques culturales



Lors de l'atelier traitant la présente thématique, une description des grands phénomènes de risques naturels présents sur le territoire a été réalisée. Ces données émanent de sources étatiques.

Pour autant, la connaissance locale montre que certaines de ces données ne correspondent pas toujours avec la réalité. Elles relèvent parfois l'existence d'un risque qui n'existe pas et parfois l'inverse. Elles sont aussi souvent imprécises en raison de leur échelle de détermination. Lors de l'atelier pour chaque commune a été distribué les cartes de l'aléa érosion, de l'aléa remontée de nappe et de l'aléa retrait-gonflement d'argile. Les élus ont pour chacun de ces aléas précisé les données grâce à leurs connaissances.

Voici quelques exemples de ces contributions.



Environnement
Conseil



airele



Institut
auddicé

Contribution du Groupe Auddicé à l'état des lieux du Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Bocage-Hallue.

Rédaction et mise en forme : Groupe Auddicé

Cartographie et illustrations : Groupe Auddicé / CCBH / Aduga

Crédits photos : Groupe Auddicé / Chambre d'Agriculture de la Somme